
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2015

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 7

Date de la convocation : 25/08/2015

L'an deux mille quinze, le 4 septembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean.

Absent excusé : VERMOREL Roger.

Secrétaire : DELAYE Marie-Yvette

Monsieur le Maire ouvre la Séance

Mme DELAYE Marie-Yvette est désignée secrétaire de séance

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 juillet

Le Conseil, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

Décision Modificative n°1 au budget eau:

- Le Conseil Municipal approuve une décision modificative au budget eau

DESIGNATION	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
615 : entretiens et réparations	70.45 €	
6541 : pertes sur créances irrecouvrables		70.45 €
Total	70.45 €	70.45 €

Voirie :

- Monsieur VERMOREL, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le programme de voirie 2016 :
 - Le Bourg, réfection de la montée de l'église : 18 002.00 € HT ;
 - Montveneur le haut, réfection de chaussée : 4 467.30 € HT ;
 - La Guillermière : réfection de chaussée : 8 383.00 € HT ;
 - Troncy- Relat (VC2) : réfection de la chaussée : 10 211.00 € HT ;
 - Chemin Vernay-Viaduc (VC4) : 21 463.00 € HT ;
 - Chemin Croix Boyer : 1 084.40 € HT.
- Soit un total de 63 610.70 € HT.**
- Le Conseil Municipal approuve ce programme de travaux et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental au titre de la voirie rurale et communale.
 - Les travaux 2015 commenceront le 8 septembre 2015.

PLU :

- Une réunion de travail sur le PADD a eu lieu avec le bureau d'étude. Le projet de PADD sera présenté à la population en réunion publique le 16/10 à 19h30. Ce document est consultable en mairie et sera mis en ligne sur le site de la commune.

Cimetière communal :

- Le Conseil Municipal approuve le règlement du cimetière municipal présenté et dit qu'il sera affiché à l'entrée de celui-ci et consultable en mairie.

Bibliothèque municipale :

- Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention « point-lecture » avec le Conseil Départemental et la Médiathèque de Neulise pour le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Intercommunalité :

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les grandes lignes du schéma de mutualisation rédigé par la Communauté de Communes et dont chaque conseiller a reçu un exemplaire par mail en amont de la réunion.
- Le Conseil Municipal approuve le schéma de mutualisation rédigé par la Communauté de Communes.

Accessibilité :

- Le Conseil Municipal approuve le devis de la Socotec pour la rédaction de l'Agenda D'Accessibilité Programmée des bâtiments municipaux et autorise Monsieur le Maire à adresser une demande de dérogation en termes de délai à la Préfecture.

Toiture Mairie :

- Madame Catherine ODIN, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal les devis reçus pour la réfection de la toiture du bâtiment de la mairie.
- Le Conseil Municipal approuve les devis de Thivend Toiture pour 20 148.00 € HT.

Divers :

- Le Conseil Municipal souhaite signer avec chaque association une convention pour l'occupation de salles municipales à titre gratuit (occupation d'une partie de la maison Chignier par la Chasse, stockage de matériel à l'ancien théâtre par le Comité des Fêtes et par l'Association des Familles, stockage de matériel dans la maison Chignier par le Comité des Fêtes et le Théâtre).
- La rédaction du bulletin municipal 2016 commencera à l'automne, les associations souhaitant faire paraître un article sont invitées à le faire parvenir en mairie dès que possible et avant le 5/12/2015 (dernier délai).

Prochaine séance le vendredi 6 novembre 2015 à 20h30.

Le Maire
Yves CROZET